



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

**Séance du lundi 05 juin 2026
A 18 H 30 - Salle des Fêtes**

Membres du Conseil Municipal

ANDRIEU René, BARTHES Gilles, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GALANT Jean, GIACOMOTTO Véronique, JIMENEZ Camille, JULIEN Lucile, LAPALU Christian, LESERGENT Chloé, MAS Frédéric, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, VALERO Fabrice

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance (05.06.2026).
2. Délibération sénatoriales-élection des délégués et suppléants communes de moins de 1000 habitants.
3. Délibération pour modification du tableau des effectifs communaux- création de postes.
4. Délibération pour fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de distribution d'électricité (RODP 2026).
5. Délibération pour modification des modalités d'usage de l'aire de remplissage viticole sécurisée Rue du Minervois.
6. Délibération pour avis favorable à la demande d'autorisation environnementale du projet de renouvellement du parc éolien Névian EGN2 (11éoliennes -2 PDL).
7. Délibération pour avis favorable à la demande d'autorisation environnementale du projet de renouvellement du parc éolien Névian CDB (2 éoliennes -1 PDL).
8. Rupture de bail cellule n°2 ZA Les Prades par l'El GYURU Olivier. (Report séance ultérieure).
9. Désignation d'un référent santé environnement (ARS).

Questions diverses.

Présents

LAPALU Christian, DUCHATEL Martine, GALANT Jean, ANDRIEU René, LESERGENT Chloé, MAS Frédéric, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, GIACOMOTTO Véronique, FUND Sabine.

Représentés

Mme. JIMENEZ Camille pouvoir à M. LAPALU Christian.
Mme. JULIEN Lucile pouvoir à Mme LESERGENT Chloé
M. BARTHES Gilles pouvoir à M GALANT Jean
M CALCOEN Guy à Mme DUCHATEL Martine
M VALERO Fabrice à Mme FUND Sabine

Absents

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	5
Quorum :	8

Président de séance : M. LAPALU Christian, Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. GIACOMOTTO Véronique** est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05.06.2026.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Délibération sénatoriales élections des délégués et suppléants communes de moins de 1000 habitants.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus **3** délégués et **3** suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Election des délégués :

M. **LAPALU Christian** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mme. **DUCHATEL Martine** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

M. **GALANT Jean** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Election des Suppléants :

M. **CALCOEN Guy** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mme. **JULIEN Lucile** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

M. **ANDRIEU René** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

3. Délibération pour modification du tableau des effectifs communaux-création de postes.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (*ou autre assemblée*) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant qu'il convient d'adapter la structure des effectifs communaux aux besoins réels et actuels des services (Administratif et Social) pour assurer leur bon fonctionnement à compter du 1^{er} Août 2026.

Le tableau des emplois de la Commune est ainsi modifié à compter du **1^{er} Août 2026**.

FILIERE ADMINISTRATIVE :

1) Emplois permanents à Temps Complet

- Rédacteur Principal 1^{ère} classe1
- Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe1

2) Emplois permanents à Temps non Complet ouvert aux contractuels sur les articles L332-8 du CGCT (28 heures hebdo.)

- Rédacteur Territorial1

FILIERE TECHNIQUE :

3) Emplois permanents à Temps Complet

- Technicien Principal 2^{ème} Classe..... 1
- Adjoint Technique Territorial 1

FILIERE SOCIALE :

4) Emplois permanents à Temps non Complet ouvert aux contractuels article L 332-8 (7 heures hebdo.)

- Assistant Socio-éducatif Territorial 1

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Délibération pour fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité (RODP 2026)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il leur fait part du courrier d'ENEDIS qui précise le calcul et le montant de la RODP applicable pour 2026 soit **245 €** pour la commune de Ventenac-en-Minervois.

Le conseil Municipal accepte la proposition qui lui est faite par ENEDIS concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité qui s'élève **245 €** pour l'année **2026**.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération pour modification des modalités d'usage de l'aire de remplissage viticole sécurisée rue du Minervois.

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues la mise en place d'une Borne de remplissage sécurisée à l'aire située rue du Minervois sur le village.

Il leur rappelle également la délibération du 11.07.2012 qui définit les conditions d'utilisation de cette aire par les viticulteurs, qui fixe le prix du m3 d'eau et précise les modalités d'encaissement par la commune des volumes utilisés par les viticulteurs.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en mars 2026, il convient de revoir la délibération afin de la mettre à jour. Monsieur le Maire rappelle à ses collègues les conditions d'utilisation de l'aire de remplissage :

- Une carte d'utilisation d'une capacité de 100 m3 sera remise aux viticulteurs.
- Le prix du m3 d'eau est porté à 2 €.
- Un titre de recette sera émis chaque année par la commune en décembre pour 20 m3 d'eau par viticulteur jusqu'à épuisement des 100 m3.
- Si un viticulteur épuise les 100 m3 de sa carte avant encaissement total par la commune. Il soldera la valeur de la carte avant l'obtention d'une nouvelle carte.
- Un forfait de 25 € est mis en place pour le remplacement des cartes perdues.

Une convention d'utilisation de l'Aire sera signée avec chaque viticulteur selon les conditions énumérées ci-dessus.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

6. Délibération pour avis favorable à la demande d'autorisation environnementale du projet de renouvellement du parc éolien Névian EGN2 (11 éoliennes-2 PDL).

Monsieur le Maire informe ses collègues, que conformément aux prescriptions de l'article R181-18 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à se prononcer, sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de renouvellement du parc éolien Névian EGN2 situé sur la commune de Névian (11éoliennes et 2 PDL).

Après avoir pris connaissance du dossier. Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de renouvellement du parc éolien Névian EGN2 situé sur la commune de Névian (11éoliennes et 2 PDL).

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

7. Délibération pour avis favorable à la demande d'autorisation environnementale du projet de renouvellement du parc éolien Névian CDB (2 éoliennes-1 PDL).

Monsieur le Maire informe ses collègues, que conformément aux prescriptions de l'article R181-18 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à se prononcer, sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de renouvellement du parc éolien Névian CDB situé sur la commune de Névian (2 éoliennes et 1 PDL).

Après avoir pris connaissance du dossier. Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de renouvellement du parc éolien Névian CDB situé sur la commune de Névian (2 éoliennes et 1 PDL).

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

8. Rupture de bail cellule n°2 ZA Les Prades par l'El GYURU Olivier (report séance ultérieure)

9. Désignation d'un référent santé environnement (ARS)

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de nommer un référent santé à la demande de l'ARS Occitanie. Mme GIACOMOTTO Véronique désignée par l'assemblée délibérante.

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance **lundi 20 Juillet 2026.**

Clôture de la séance à **19 h45 heures.**

Signatures

LAPALU Christian, Maire :

GIACOMOTTO Véronique, Secrétaire de séance :